

Département du CALVADOS  
Arrondissement de LISIEUX  
Canton de LIVAROT  
**Commune déléguée de LE EMSNIL-BACLEY**  
**Commune LIVAROT-PAYS D'AUGE**

14140  
Tél : 02.31.63.47.31

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 86

[mairie.lemesnilbacley@orange.fr](mailto:mairie.lemesnilbacley@orange.fr)

à compter du 12 juin 2023  
et pendant la durée travaux

*Permanence mairie annexe  
le lundi de 10h30 à 11h30*

*TRAVAUX DE VOIRIE*

Le Maire délégué de LE MESNIL-BACLEY,  
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de la société TOFFOLUTTI domiciliée à MOULT (14)  
chargée des travaux de rénovation de voirie sur la route du bois brûlé.  
Considérant que les travaux doivent commencer le 12 juin 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité  
publique et pour la nécessité de travaux importants,  
Vu l'intérêt général,

## A R R Ê T E

**Article 1er :** L'entreprise TOFFOLUTTI est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre  
de travaux de rénovation de la voirie routière sur la route du bois brûlé.

**Article 2 :** Des barrières, panneaux route barrée et déviation seront mis en place par l'entreprise  
TOFFOLUTTI dans le cadre de ces travaux.

**Article 3 :** Les dispositions visées aux précédents articles seront protégées à la connaissances des  
usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux  
règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Livarot
- Monsieur le chef de la police municipale
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Livarot
- à la société TOFFOLUTTI.

Fait à Le Mesnil-Bacley, le 05 juin 2023  
Le Maire délégué,  
Bernard DORIO

